



ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UGAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 | 867-975-5090 (1-855-449-8118) | contact@rcynu.ca | www.rcynu.ca/fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 septembre 2020

Représentant de l'enfance et de la jeunesse Rapport annuel 2019-2020 sur la situation des jeunes Nunavoises et Nunavois

Iqaluit (Nunavut) – Dans le cadre de la production du rapport annuel 2019-2020 du représentant de l'enfance et de la jeunesse, le bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse s'est efforcé de fournir un survol de ce que signifie être un jeune nunavois par rapport aux services du gouvernement du Nunavut (GN).

L'objectif de ce survol de la *Situation des jeunes Nunavoises et Nunavois* était d'offrir des renseignements de base qui pourraient être utilisés par les décideurs du GN pour éclairer leurs décisions et les aider à tracer une voie claire et empreinte de collaboration pour mieux avancer », a déclaré la représentante, Jane Bates.

Sur la foi de l'information recueillie pour ce chapitre, auprès des ministères du GN qui servent les jeunes et les enfants, il est évident que certains renseignements de base ne sont pas récoltés avec précision, de façon constante, voire pas du tout, et ce, en dépit des politiques ministérielles. Dans certains cas, des renseignements inexacts étaient fournis de l'aveu même du ministère. Les statistiques qui ont été fournies font ressortir le fait que beaucoup plus de soutien doit être offert afin de soutenir et de protéger les enfants et les jeunes du Nunavut. Les ministères ne peuvent pas continuer à s'autoriser une attitude complaisante à l'égard du rôle important qu'ils jouent dans la vie des jeunes Nunavoises et Nunavois et leurs familles.

Dans son message de la représentante du rapport annuel, Mme Bates fait le lien entre le chapitre sur la situation des jeunes Nunavoises et Nunavois et les connaissances et observations faites à partir du travail du bureau durant sa première année à titre de représentante.

« Les trois éléments les plus frappants portés à mon attention ont été que les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut ne soient pas tenus responsables de leurs décisions ou de leurs actions; qu'en s'abstenant de reconnaître et de combattre la maltraitance subie par les enfants, on la tolère; et que l'attitude complaisante voulant que « c'est comme ça que ça se passe dans le Nord » fait en sorte que les mesures ne sont pas prises pour s'attaquer aux problèmes émergents. »

Le rapport annuel 2019-2020 du représentant de l'enfance et de la jeunesse a été déposé à l'Assemblée législative du Nunavut le 21 septembre 2020.

###

Pour obtenir de plus amples renseignements:

Kim Foster, Gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public
Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse
867 975-5091 | kfoster@rcynu.ca